

Marseille, le 27 Novembre 1806.

Messieurs P. B. Roux & Co
Marseille

Nous avons l'honneur de vous prévenir que nous avons résolu, d'un commun accord, de dissoudre la Société de Commerce que nous avons établie sous la Raison de TIVOLLIER SAMADET ET C. Le Sieur Louis-Henri Tivollier reste seul chargé de la liquidation. Ci-bas sa Signature.

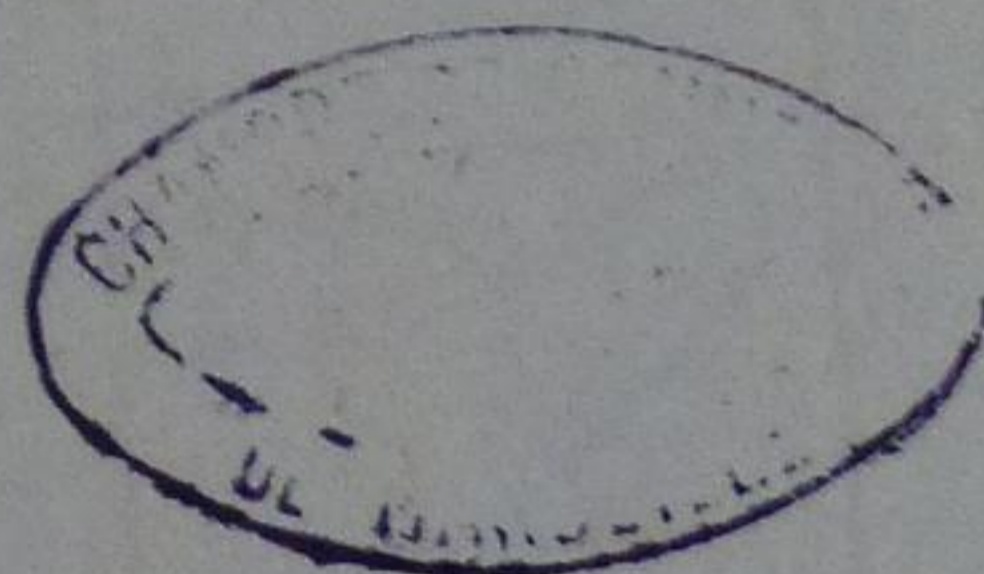
Cette séparation ne porte aucune atteinte à l'estime et à l'amitié qui nous unit; et nous conservons tous les deux la reconnaissance la plus vraie de la confiance dont vous nous avez honorés, et dont nous vous prions d'agréer nos remerciements.

Nous avons l'honneur de vous saluer;

Tivollier Samadet & Co

Signature de Mr. Ls. HRI. TIVOLLIER;
Liquidataire.

Ls. Tivollier



1801

Marseille le 28 Nov

Messieurs P. & Co

La Circulaire d'autre part
que je demeure chargé de la liquidation
Société de commerce de Tivollier

Je vous m'obligerai de m'envoyer
le plus tôt possible le compte de votre
Passé, sur laquelle me avoir
vous venez de terminer.

J'ai l'honneur
de vous adresser

Signature de M. L. TIVOLLIER

